

Communauté de communes de la VALLEE DE L'OUVE

(Saint-Sauveur le Vicomte)

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 30 décembre 1996)

A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- réalisation des locaux abritant des services de l'Etat
- réalisation de documents d'urbanisme prévisionnels (type schéma directeur) à l'exception de la réalisation du POS et autorisations de construire
- études de la mise en valeur du patrimoine bâti, réalisation de programme type OPAH
- la CDC se substitue auprès du syndicat mixte du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, aux communes adhérentes de la CDC ayant approuvé la charte du parc, dans leurs droits et obligations
- Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication.

Développement économique

- étude, création, aménagement de nouvelles zones industrielles, artisanales, commerciales
- étude, création, aménagement de zones d'aménagement concerté
- étude, création, développement d'actions touristiques
- adhésion à l'office du tourisme cantonal
- création et aménagement de structures d'accueil touristique

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- organisation des services relatifs au ramassage et au traitement des ordures ménagères, déchets industriels et commerciaux
- entretien des cours d'eau
- l'ensemble des compétences attribuées au syndicat de secours et de lutte contre l'incendie
- l'ensemble des compétences attribuées au syndicat d'adduction d'eau potable
- étude du schéma directeur d'assainissement
- Prise en charge de la réouverture, du réaménagement et de l'entretien des sentiers ou des portions de sentiers de randonnée non motorisés
- Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Création, aménagement et entretien de la voirie

- aménagement, entretien et dépenses d'investissement sur la voirie existante jusqu'aux habitations hors acquisitions foncières et chemins privés

Politique du logement et cadre de vie

- étude et création d'un secteur gérontologique

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire publics

- Bâtiments scolaires : mise à disposition de la CDC à charge d'entretien par celle-ci des bâtiments et équipements à usage scolaire préélémentaire et élémentaire hors cantines, logements de fonction, garderies et activités péri-scolaires

Investissements

- construction de bâtiments scolaires
- acquisitions de matériels d'éducation préélémentaire et élémentaire

Fonctionnement

- ensemble des moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles (personnels et matériels)
 - la CDC prend en charge les frais de scolarités des enfants habitant sur son territoire et se trouvant dans l'obligation de fréquenter un autre établissement scolaire public
 - la CDC se réserve le droit du retour des frais scolaires
 - L'ensemble des compétences attribuées au syndicat intercommunal scolaire du canton de Saint-Sauveur le Vicomte
-
- Relais assistantes maternelles.
 - Prise en charge des objectifs du projet éducatif local.

C – COMPETENCES FACULTATIVES

- Création d'un chenil et accueil des animaux familiers errants ou abandonnés sur son territoire.
- Adhésion à la Mission locale du Cotentin.
- Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche.
- Politique d'animation des activités scolaires ou péri-scolaires concernant le petite et moyenne enfance.